



Mars 2015

Les éditeurs européens considèrent que l'Université Laval bafoue leurs droits

Interpellant le délégué général du Québec à Bruxelles, monsieur Michel Audet, à l'occasion de la Foire du livre de Bruxelles où le Québec était à l'honneur, les représentants de la [Fédération des éditeurs européens](#) se sont dits « extrêmement déçus de constater qu'une institution de haut savoir, largement financée par les deniers publics, bafoue ainsi la propriété intellectuelle et nuise aux intérêts des auteurs et des éditeurs européens ». La Fédération fait bien sûr référence à la nouvelle politique sur le droit d'auteur adoptée en mai dernier par l'Université Laval et qui autorise ses professeurs à reproduire sans autre permission ou rémunération un chapitre entier d'une œuvre ou jusqu'à 10 % de celle-ci. Dans [sa lettre](#), la Fédération des éditeurs européens dénonce « cette attitude de la part d'une université québécoise de grande renommée qui devrait se faire un point d'honneur de défendre la propriété intellectuelle afin d'assurer la pérennité d'ouvrages de qualité qui seront mis à la disposition des étudiants et des professeurs ». La ministre de la Culture et des Communications du Québec, madame Hélène David, a d'ailleurs profité de sa visite à la Foire du livre de Bruxelles, le 27 février dernier, pour rencontrer les représentants de la Fédération des éditeurs européens.

Rappelons que Copibec a déposé une demande d'autorisation devant la Cour supérieure afin de pouvoir entreprendre un recours collectif au nom des milliers d'auteurs et d'éditeurs lésés par la décision de l'Université Laval. Les auteurs Guy Marchamps, Jean-Frédéric Messier, Michel Nadeau et Fred Pellerin de même que les éditeurs Leméac, les Herbes rouges, Écosociété, les Productions Micheline Sarrazin, les Presses de l'Université du Québec et les sociétés de gestion belge et française sont également nommément parties à la procédure. Une première audition aura lieu à Québec le 12 mars prochain pour discuter de certaines questions préliminaires.

Au tour des écrivains du Québec de dénoncer l'Université Laval

Plus d'une trentaine d'écrivains dont Samuel Archibald, Michel Marc Bouchard, Arlette Cousture, Nicolas Dickner, Marie Laberge, Yann Martel et Michel Tremblay ont signé une lettre ouverte adressée au recteur de l'Université Laval pour dénoncer la politique sur l'utilisation équitable des œuvres. Ils se disent catastrophés de voir l'université « qui devrait être un modèle de probité en matière de propriété intellectuelle, adopter une telle politique qui lèse les auteurs et cause des dommages à la réputation de l'institution tant sur la scène nationale qu'internationale ». Les écrivains dénoncent le fait que l'Université Laval ait fait des choix économiques qui contribuent à appauvrir les écrivains alors que ceux-ci touchent moins de 2450 \$ par année à titre de revenu médian annuel provenant de la création littéraire.

Voir la liste complète des signataires et le [texte de la lettre](#) sur le site de l'UNEQ.

Le Fonds d'aide aux recours collectifs soutient Copibec dans son recours contre l'Université Laval

Le 20 janvier dernier après l'audition de la directrice générale de Copibec, de l'auteur Guy Marchamps et les représentations de leur procureur, Me Daniel Payette, les administrateurs du Fonds d'aide aux recours collectifs ont unanimement décidé d'octroyer une aide financière pour défrayer une partie des coûts engagés par la société de gestion dans le litige l'opposant à l'Université Laval pour la reconnaissance des droits des auteurs et des éditeurs. Cette aide couvre l'étape de l'autorisation devant la Cour supérieure.

Inscription pour le paiement des artistes en arts visuels

Copibec procédera, au cours du printemps 2015, à un paiement de redevances qui s'adresse aux créateurs des arts visuels. Pour être admissible à ce paiement, au moins une œuvre doit avoir été reproduite dans un livre (incluant les catalogues d'exposition), une revue ou un journal **publié au Québec** entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2013. Les œuvres reproduites sur des supports numériques ne sont pas admissibles.

Inscrivez-vous sans tarder!

À partir de la page d'accueil du site de Copibec (www.copibec.qc.ca) cliquez *Accéder à mon compte* (en haut à droite).

La date limite d'inscription est le **vendredi 17 avril 2015**.

Vous avez des questions?

Contactez [Isabelle Billeau](#), agente aux communications et aux titulaires de droits, au (514) 288-1664 / 1 800 717-2022 poste 235.

Les distributions de redevances vont bon train

Plusieurs distributions de droits ont été effectuées par l'équipe de Copibec en ce début d'année 2015. En janvier, la société a procédé à la distribution des sommes versées par le gouvernement du Québec et les organismes non budgétaires pour la confection et la distribution de revues de presse papier. Ce paiement concerne surtout les éditeurs de journaux et les journalistes pigistes. Les redevances reçues pour les copies d'articles de journaux effectuées à des fins autres que la revue de presse ont également été versées et c'est une somme de 893 537 \$ qui a été remise aux titulaires de droits.

En ce début de mars 2015, le versement des redevances perçues pour les autorisations particulières est également au calendrier. À la même période, un paiement aux auteurs et aux éditeurs du Québec est prévu, il concerne cette fois les sommes reçues des autres sociétés de gestion, tels Access Copyright (Canada), le Copyright Clearance Center (États-Unis) ou ProLitteris (Suisse). C'est une somme additionnelle de 636 120 \$ qui sera alors distribuée.

Au cours de la seconde moitié de l'année 2015, Copibec procédera au huitième paiement forfaitaire de son histoire. Les collaborateurs pigistes des revues et des journaux sont invités à consulter notre site internet pour connaître les dates d'inscription. Quant aux éditeurs de livres, nous les invitons dès maintenant à s'assurer que leurs titres sont bien inscrits chez Copibec et qu'ils sont complets. De plus, n'oubliez pas de nous aviser de toute rétrocession. Pour toute information, [contactez-nous!](#)

Depuis le 1er avril dernier, Copibec a versé 15 838 910 \$ aux ayants droit.

Copibec s'associe au Copyright Clearance Center pour offrir *Get It Now*

Copibec accroît sa collaboration avec le [Copyright Clearance Center](#) (CCC) afin d'offrir aux cégeps et aux universités du Québec la solution *Get It Now* qui permet d'obtenir, à la pièce, des articles de périodiques publiés par plus de 130 éditeurs du monde entier, ce qui se traduit par des millions d'articles.

Ce nouveau service offre aux bibliothèques des cégeps et des universités un accès instantané au contenu d'éditeurs reconnus, et ce, à coûts abordables. Get It Now facilite la commande d'articles et inclut un tableau de bord qui permet aux bibliothécaires de surveiller le volume des achats et de produire des rapports en temps réel.

Pour plus d'information sur *Get It Now*, contactez le [service des licences](#) de Copibec.

Tournée dans les écoles et les facultés d'éducation

L'année scolaire 2014-2015 aura été riche en rencontres. Les porte-parole de Copibec (Kevin, Caroline, Frédérique, Émilie et Camille) ont parcouru le Québec pour échanger avec les enseignants, les directions d'école, les bibliothécaires, les conseillers pédagogiques et autres professionnels du monde de l'enseignement. Ils ont expliqué les modalités de l'entente MELS-Copibec, rappelé l'importance de participer à la collecte des données et répondu aux questions relatives à la *Loi sur le droit d'auteur*.

Depuis le 1er avril 2014, Copibec a visité 83 écoles et centres de formation, ainsi que 32 commissions scolaires. Chaque jour, nos agents répondent également aux nombreuses questions en provenance de l'[Espace enseignement](#) de notre site internet. D'ici la fin de l'année scolaire, nous aurons répondu à plus de 400 questions touchant les licences de l'enseignement primaire, secondaire ou collégial, les exceptions à la *Loi*, notre liste d'exclusions, la façon de déclarer les reproductions en ligne, l'utilisation de contenus internet ou de matériel reproductible, la reproduction de pièces de théâtre ou de chansons, etc.

Cette année, nous sommes également allés rencontrer de futurs enseignants. En effet, onze séances d'information ont été tenues dans quatre universités, soit l'Université de Montréal, l'UQAC, l'UQAM et l'Université Bishop's. Elles nous ont permis de faire connaître le contenu de nos licences aux étudiants des facultés d'éducation et de sensibiliser ceux-ci au respect des droits d'auteur.

Un grand merci à tous ceux et celles qui nous ont accueillis dans leur école, leur salle de cours ou leur bureau, de Montréal à Chicoutimi, de Lac-Mégantic à Joliette, sans oublier la Beauce, Québec, les Bois-Francs et les Laurentides.

SAMUEL

Au début de l'année 2015, Copibec a réalisé un sondage auprès des utilisateurs des niveaux préscolaire, primaire, secondaire et collégial afin de recueillir leurs premières impressions sur ce nouvel outil. Si les commentaires sont généralement positifs, ils nous rappellent l'importance d'améliorer la recherche et de poursuivre la promotion de la plateforme. En effet, [SAMUEL](#) est encore méconnu, mais on constate que nos séances d'information atteignent le but souhaité en permettant à un grand nombre de personnes de découvrir la plateforme.

Du côté des améliorations souhaitées, outre l'outil de recherche qui reste à peaufiner, on nous indique que la banque bénéficierait d'un enrichissement au niveau des documents. Copibec travaille d'ailleurs à approcher de nouveaux partenaires afin de les inviter à rendre leurs documents disponibles sur la plateforme. Rappelons que les livres et revues disponibles dans SAMUEL sont utilisables dans les limites des licences que Copibec a conclues avec MELS et les établissements d'enseignement collégial. Quant aux images, textes de chanson et articles à la pièce, ils sont utilisables en entier.

Si vous travaillez au niveau préscolaire, primaire, secondaire ou collégial et aimeriez recevoir une présentation de SAMUEL, [contactez-nous](#)! Si vous possédez déjà un compte dans Savia, ce même compte vous donne accès à SAMUEL à partir de l'adresse suivante : www.copibecnumerique.ca. Vous pouvez également accéder à SAMUEL à partir de votre compte Savia; une fois branché à Savia, cliquez le bouton vert « Accéder à SAMUEL » en haut à droite de la page. Vous ne possédez pas de compte? [Créez-en un en quelques clics](#)!

Cahiers de musique et partitions

Copibec représente plusieurs éditeurs canadiens et étrangers (Doberman-Yppan, Productions d'Oz, les Éditions Consonance, etc.) qui publient des cahiers de musique, des recueils de partitions ou des ouvrages destinés à l'apprentissage de la musique. Après discussions avec certains de ces éditeurs, nous avons décidé de consacrer une partie de nos efforts des prochains mois à la promotion de notre répertoire et de nos licences auprès des écoles spécialisées dans l'enseignement de la musique. Quelque 25 écoles ont déjà été approchées et nous

comptons poursuivre nos démarches afin d'en joindre de nombreuses autres. Nous souhaitons les sensibiliser au respect du droit d'auteur et leur présenter les différentes options qui s'offrent à elles relativement à l'utilisation de titres inscrits au répertoire de Copibec.

De plus, Copibec est heureuse d'annoncer que les cahiers de musique des Productions d'Oz et de Doberman-Yppan seront disponibles dans [SAMUEL](#) au cours des prochains mois.

Ça bouge chez Copibec!

Notre agente de liaison, [Émilie McAll Pinard](#) est de retour de congé de maternité et est prête à reprendre la route pour aller présenter [SAMUEL](#) ainsi que la [licence](#) aux établissements d'enseignement des niveaux primaire et secondaire. [Kevin Charron](#), qui la remplaçait, prend maintenant la relève d'Anouk Pérusse (elle-même en congé de maternité), devenant ainsi la nouvelle personne-ressource pour les auteurs et les journalistes. Quant à Francis Dubois, qui remplaçait Anouk depuis l'automne dernier, il reprend ses fonctions d'agent au développement et aux déclarations. Après ce jeu de chaise musicale, nous souhaitons bonne chance à tous dans leurs nouvelles et moins nouvelles fonctions!

© © ©

Coordonnatrice : Caroline Lacroix

Collaborateurs : Hélène Messier, Rose-Marie Lafrance, Cécile Gascon et Nicolas Boudreault

Traducteur : Brian Colwill
